

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1.

Débitrice: **Luminat Eclairage Sàrl** soit pour elle : Lionel JAC-
QUEMETTAZ, associé gérant, Rue des Allobroges 15, 1227 Les
Acacias
2.

Commandement de payer N°: 14 251266 T
3.

Créancier: Docu Media Schweiz GMBH, Bahnhofstrasse 24,
8803 Rüschlikon
4.

Remarques: Créance: Selon commination de faillite
Capital: CHF 1832.80 plus intérêts et frais
Cause de l'obligation: Factures n°4222589 du 15.05.14 et
n°4225283 du 15.08.14
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débi-
teur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-
après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans
les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur
estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il
peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la
poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveil-
lance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la fa-
culté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis
concordataire.

Office des poursuites Genève
1211 Genève 8

02219199